

Lettre ouverte au ministre de l'Education nationale au sujet du livret personnel de compétences au collège

Mardi 11 janvier 2011.

Monsieur le Ministre,

La loi d'orientation pour l'Ecole de 2005 a prétendu régler les problèmes du collège en instituant un « socle commun de connaissances et de compétences » que tous les élèves doivent théoriquement maîtriser avant de quitter le système éducatif.

Les enseignants ne sont évidemment pas opposés à l'idée de définir « *ce que nul élève n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine d'être marginalisé* » mais ils contestent ce socle marqué par une vision réductrice des savoirs qui marginalise plusieurs disciplines et écrase des pans entiers de la culture scolaire. Ils contestent aussi la logique de tri social des élèves que sous-tend ce socle.

Mais, aujourd'hui, c'est avant tout l'évaluation de ce socle qui les préoccupe, et qui nous amène à vous interpeller sous cette forme un peu solennelle.

Alors que l'attestation de la maîtrise du socle est nécessaire à l'obtention du Diplôme national du Brevet (DNB) à partir de la session 2011, les personnels doivent cette année renseigner une version du Livret personnel de compétences (LPC) qui diffère de toutes celles qui ont été expérimentées les années précédentes mais qui ne résout pas pour autant les nombreux problèmes que pose depuis le départ cette forme d'évaluation.

Les piliers (ou « compétences ») du socle continuent d'être déclinés en domaines qui comprennent des items tellement disparates et de conception tellement variée que personne ne sait définir « objectivement » à partir de quel seuil un l'élève est censé maîtriser chacun des piliers.

Un certain nombre d'items renvoient à des connaissances qui ne figurent pas dans les programmes et ne s'enseignent pas en tant que telles, ou à des « compétences » générales que personne ne sait évaluer précisément. D'autres encore (notamment dans les piliers 6 et 7) renvoient à un jugement subjectif de la personne même de l'élève (comme par exemple « *avoir une bonne maîtrise de son corps* » ou « *avoir un comportement responsable* ») et non à une évaluation de son travail scolaire.

Dans les collèges où les personnels discutent actuellement du LPC, les interrogations restent entières sur la pertinence de bon nombre d'items et les modalités d'évaluation de la plupart.

Alors que l'approche par compétences peut donner l'illusion de traiter de la question de la culture scolaire, ceux qui ont déjà expérimenté cette approche nous disent que « la course à la croix » esquive les vraies questions relatives aux apprentissages et éloigne les élèves de ce qui fait sens dans ce qu'ils sont censés faire en classe.

Les personnels ont bien compris que cette approche multiplie - notamment pour valider les items au carrefour de plusieurs disciplines - les réunions incessantes des équipes pédagogiques sans qu'elles ne bénéficient pour autant d'un temps de concertation dans leur

service, et que tout serait fait *in fine* pour que la maîtrise du socle soit validée pour un maximum d'élèves, quel que soit leur niveau réel.

L'expérience de la validation obligatoire du niveau A2 (pilier 2) et du B2i (pilier 4) a déjà abouti à une mascarade d'évaluation qui aurait pu être mise en évidence si vous aviez accepté d'en dresser un bilan avant de la généraliser à l'ensemble du socle commun.

Et alors que la réglementation impose théoriquement la maîtrise de la totalité du socle comme un élément incontournable de l'obtention du DNB, la note de cadrage de la session 2011 du DNB prévoit explicitement que le jury pourra « *attribuer ou non le diplôme à un candidat qui n'aurait pas obtenu la validation des sept compétences dans son établissement* » et que « *L'attribution du DNB valide, ipso facto, la maîtrise globale du socle commun* ».

Vous savez, Monsieur le Ministre, que les personnels n'hésitent pas à consacrer du temps pour la réussite de leurs élèves et qu'ils évaluent déjà les compétences de leurs élèves quand elles sont travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires. Mais ils contestent une évaluation incessante et exclusive par compétences qui prend le pas sur la construction et l'acquisition patientes des connaissances et qui porte sur des compétences que l'Ecole n'enseigne pas forcément.

Ils n'adhèrent pas à cette approche qui pose de redoutables problèmes pédagogiques et éducatifs, didactiques et d'évaluation qui n'ont jamais été valablement réfléchis ni débattus avec la profession.

Ils n'adhèrent pas à cette approche qui règlera d'autant moins les difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement.

Vous savez, monsieur le Ministre, que les expériences déjà menées dans d'autres pays (Suisse, Belgique, Québec...) n'ont pas permis de conclure qu'une approche exclusive par compétences apportait des réponses pertinentes à la difficulté scolaire ni ne permettait pas aux parents de suivre mieux la scolarité de leurs enfants, bien au contraire.

Enfin, est-il juste et cohérent d'évaluer la maîtrise du socle en commençant par une classe d'examen (la classe de 3ème) avec des élèves qui n'ont pas été confrontés à l'approche par compétences durant leur scolarité et avec des enseignants qui n'ont pas été formés à cela ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, un moratoire sur la mise en place généralisée du livret personnel de compétences en attendant les conclusions d'un débat approfondi au sein de la communauté éducative sur cette forme d'évaluation, débat qui pourrait s'appuyer sur le bilan des expérimentations menées jusqu'ici en France comme à l'étranger et sur les travaux pour le moins contradictoires de nombreux chercheurs.

L'avenir de la jeunesse et de l'ensemble du système éducatif mérite mieux que la marche forcée sur des a priori pédagogiques non démontrés et le bricolage qui nous sont imposés depuis plusieurs années au niveau du collège.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement au Service Public de l'Education.